

# PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 13 DECEMBRE 2021

**Absents :** Estelle DUFOUR, Isabelle MOLLON, Jean-Claude TISSOT  
**Procurations :** E. DUFOUR à M. VERNE – J.C. TISSOT à F. LAFOUGERE

## 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22/11/2021

Le procès-verbal de la séance du 22/11/2021 est adopté à l'unanimité des présents.

## 2. VENTES DE PARCELLES DU LOTISSEMENT COMMUNAL

Arrivée de D. CARRICONDO à 20h00

Dans la perspective de la signature des compromis, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider les ventes des parcelles pour lesquelles une promesse d'achat a été signée :

- Parcelle n° 04 d'une superficie de 637 m<sup>2</sup>, dont 637m<sup>2</sup> en lot principal, pour un montant de 40 000 €, au profit de M. Florent TRIPIER.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité pour cette délibération.

## 3. DELIBERATIONS MODIFICATIVES

Des transferts de comptes sont effectués, sur les budgets communal, assainissement et lotissement. Ces transferts sont sans incidence sur les budgets concernés. Une facture est également remboursée à Maryline VERNE pour un montant de 67.73 € (achats pour le compte de la collectivité).

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité ces 4 délibérations.

## 4. SIEL – IMPLANTATION D'UNE ANTENNE TRES BAS DEBIT

S. DELMAS indique aux élus que le SIEL (Syndicat Intercommunal des Energies de la Loire équipe l'ensemble du département de la Loire d'un réseau très bas débit « LoRa ». Ce réseau est complémentaire de la fibre optique et permet la communication d'objets connectés nécessitant très peu de données. 385 antennes sont actuellement installées pour couvrir le territoire ligérien dont une est prévue dans le clocher de l'église. Il est à noter que ces antennes sont en sommeil 99 % du temps et ont une puissance d'émission 100 fois moindre qu'un téléphone portable.

Cette antenne permettra dans le futur, de réaliser des relevés pour des objets connectés en lien avec différents champs d'application tels que le chauffage, l'éclairage, les ordures ménagères. Le coût de l'installation est supporté en intégralité par le SIEL. Si la commune souhaite un jour s'équiper d'objets connectés, ceux-ci feront l'objet d'un abonnement.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de valider cette implantation.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité pour cette délibération.

## 5. APPLICATION DES 1607 H DE TRAVAIL AU 01.01.2022

Monsieur le Maire rappelle aux élus la délibération du 13/09/2021 relative à l'application des 1607h annuelles de travail effectif au 01/01/2022. A la demande du Centre de Gestion de la Loire, il propose de la modifier en précisant le nombre d'agent au service « école ». Un article est également ajouté concernant la journée de solidarité qui, afin de répondre à la législation, devra être travaillée ou récupérée sur les heures supplémentaires réalisées (sauf pour les agents du service « école » dont la quotité de travail est annualisée).

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité pour cette délibération.

## 6. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Monsieur le Maire rappelle que la commune doit faire ses demandes de subventions auprès du Département de la Loire avant le 31/12/2021.

Il propose de faire une demande de subvention au titre de l'enveloppe de solidarité pour les travaux suivants :

- Mise en place de 2 poteaux incendie,
- Voirie 2022,
- Mise en place d'une régulation thermique au sein du groupe scolaire.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité pour cette délibération.

## **7. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – FOURRIERE AUTOMOBILE**

Monsieur le Maire précise que la convention de délégation de service public pour la fourrière automobile conclue avec la SAS Lafay- Le coteau arrive à échéance. Il est obligatoire pour les communes d'avoir ce service qui est utilisé dans le cadre d'enlèvement de véhicules gênants. Il propose de la renouveler pour l'enlèvement de 5 véhicules par an maximum pour une durée d'un an (renouvellement tacite pour 3 ans) au 01/01/2022.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité pour cette délibération.

## **8. QUESTIONS DIVERSES**

Louis COSTA fait un retour sur l'activité de la Commission des Solidarités :

- le 03/12/2021 : Goûter avec les résidents et le personnel de la MAPA Chantepierre, tout s'est très bien passé,
- compte tenu de la crise sanitaire, le repas des aînés prévu à la Salle du Temps Libre le mardi 07/12/2021 a été annulé ; le repas prévu a été distribué à l'ensemble des convives prévus.
- la distribution des colis aux autres personnes aura lieu en fin de semaine.

Bernard BISSUEL a participé à une réunion, le 27/11/2021, à la CLIC du Barrage de Villerest : la zone inondation a été agrandie en cas de rupture du barrage ; une réflexion est en cours sur un nouveau mode d'alerte individuel pour les riverains du barrage en cas de problème.

Il fait le point sur les travaux à réaliser sur les chemins :

Hervé GROSBELLET rapporte 2 remarques faites par des administrés lors de la distribution des repas le 07/12/2021.

Il indique également que le Téléthous s'est bien passé.

David CARRICONDO a participé, le 22 novembre dernier, à une réunion de la commission Communication de la CC de Forez-Est. Un focus a été fait sur l'importance de la sécurité informatique des collectivités. 2<sup>e</sup> point important, ne pas hésiter à solliciter la chaîne TL7 pour leur proposer des idées de reportages sur la vie des communes.

Les Brèves Félines paraîtront début janvier 2022 ; compte tenu de la crise sanitaire, les vœux de la municipalité sont annulés.

La commission communale « Communication » travaille toujours sur le projet de charte communication.

Maryline VERNE indique que le calendrier des manifestations 2022 sera adressé à l'ensemble des correspondants de presse afin qu'ils puissent couvrir les événements.

Dans le cadre de l'opération « 48h de la création », il est proposé de réaliser un projet d'étendard sur le thème « Route de la soie ». Le foyer Roche-Félines a été sollicité et demande si des associations, des personnes seraient intéressées par ce projet. Un appel aux volontaires sera lancé dans les prochaines Brèves Félines.

Le village a été décoré pour les fêtes de fin d'année avec la participation du Foyer Roche-Félines, les ados, les enfants et le COPIL du CME ainsi que les élus.

Elle précise que le repas, offert par la municipalité, à l'ensemble des enfants de l'école, du personnel enseignant et communal est annulé en raison de la crise sanitaire ; un repas de Noël est bien entendu servi à la cantine pour les enfants inscrits. La visite du Père Noël et distribution de friandises est prévue le vendredi 17/12/2021 à la sortie de l'école.

Sébastien ALLIER précise, en complément de la demande de subvention pour la mise en place de poteaux incendie, qu'il a reçu un devis pour le remplacement d'un capot d'un poteau incendie endommagé à Créonnet pour un montant de 597.07 € HT. Il faudra également prévoir de repeindre d'autres poteaux incendie (cela sera fait par les agents communaux).

Déneigement communal : l'entreprise Pascal Laurent assurera le déneigement côté Neulise, Pinay.

Le dossier des containers enterrés est laissé en stand-by car il n'a pas été trouvé, pour l'instant, d'emplacement disponible pour le côté bas du village.

Sébastien DELMAS fait le point sur les travaux réalisés dans les bâtiments communaux :

- MTL : WC modifié et sèche-mains électrique enlevé,
- La tyrolienne de l'étang a été retendue,
- Un radiateur a été changé pour le local de l'association de « La boule du morillon.

- Des travaux (enduit, peintures, carrelage) sont en cours dans les vestiaires du foot,
- Appartement au-dessus de la mairie : les agents communaux réalisent également des travaux de doublage après avoir enlevé les éléments de la salle de bains ; des entreprises interviendront début 2022 pour réaliser les travaux de réfection, notamment le changement des fenêtres,

Des équipements en extincteurs et plans d'évacuation des locaux sont en cours pour le groupe scolaire.  
Des achats de matériel électrique (avec batterie dorsale) pour les espaces verts ont été réalisés (souffleur, débroussailleuse et taille-haie).

Magali SABOT fait le point sur le marché de Noël prévu le 14/12/2021. L'implantation est modifiée compte tenu des nouvelles directives sanitaires. 25 exposants.

Elle fait un retour sur une réunion qui s'est tenue en mairie avec l'office du tourisme, S. Delmas et S. Charbonnier, le 10/12/2021

Evelyne THOMAS donne des informations sur le CME (conseil municipal des enfants). Une rencontre a été organisée avec le CME de Néronde le 04/12/2021 afin de travailler sur la convention des droits de l'enfant. Ils travaillent toujours sur le projet de poulailler communal ; le COPIL les fait également réfléchir sur les avantages et inconvénients de ce projet. Les élus du CME ont proposé, lors de leur réunion du 11/12/2021, plusieurs sites possibles. Le Conseil Municipal leur propose de prendre contact avec le Foyer Roche-Félines pour savoir si ce projet pourrait être travaillé avec eux.

Nathalie CRIONNET indique que l'activité de Noël, à destination des enfants, est annulée.  
Des expositions seraient possibles mais il manque du matériel de présentation (dossier à revoir).  
L'ordinateur de la bibliothèque est obsolète, prévoir son remplacement.

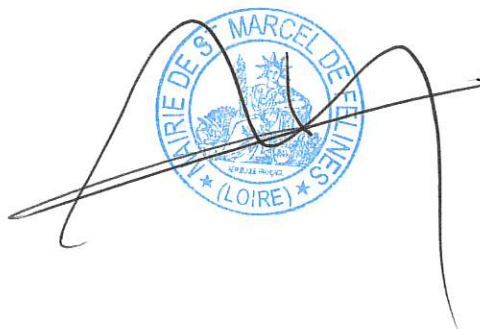
Frédéric LAFOUGERE rappelle que le repas de fin d'année réunissant élus et agents est annulé ; il propose de remettre un colis aux agents.

Il a été interpellé par M. HURSTEL au sujet du projet d'implantation d'éoliennes sur le secteur Joux – St Cyr de Valorges et Machézal. Il donne lecture du courrier que ce dernier a rédigé. Après discussion, le Conseil municipal ne se positionne pas sur ce projet.

B. Bissuel l'interroge sur le projet d'aménagement de sécurité des entrées de bourg. Prochainement, une réunion de travail sera programmée.

**La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 24 janvier 2022 à 19h30.**

**Le Maire,  
Frédéric LAFOUGÈRE**

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Marcel Délines, Loire. The seal features a central emblem with a crown and a shield, surrounded by the text "MAIRIE DES MARCEL DÉLINES" and "(LOIRE)". A large, stylized black signature is written over the seal.